

IADE et pratique avancée

Suite à la publication du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur le « partage de compétence entre les professionnels de santé », le Ministre des Solidarités et de la Santé a convié ce lundi 10 janvier 2022 les représentants des IADE et des médecins anesthésistes-réanimateurs (MAR) et a annoncé l'ouverture de la pratique avancée aux IADE.

La France s'oriente vers la démédicalisation de l'anesthésie : comment ?

Pour rappel, la pratique avancée telle que précisée dans la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 est un transfert de tâches et de responsabilités du médecin vers le professionnel paramédical en pratique avancée. Ainsi, ce professionnel – l'IADE en l'occurrence - **devient pleinement responsable de ses actes, responsable de l'anesthésie au bloc opératoire et potentiellement responsable de l'ensemble d'une stratégie péri-opératoire.**

Ceci est en opposition totale au décret n° 94-1050 du 5 décembre 1994 (décret sécurité de l'anesthésie) qui a permis la réduction par un facteur 10 du risque anesthésique, et du décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 (décret de compétences des IADE) qui place les IADE sous la responsabilité exclusive d'un MAR.

En résumé, cette annonce fait exploser la collaboration du binôme MAR – IADE et démedicalise la pratique de l'anesthésie.

Au-delà d'une nouvelle attaque sur les qualités de notre spécialité, c'est une attaque en termes de santé publique : du patient ASA1 au patient ASAS, du nourrisson au grand vieillard, de la chirurgie programmée à l'urgence nocturne en passant par les codes rouges de la maternité, le MAR a une très nette valeur ajoutée dans la prise en charge de nos concitoyens.

Enfin, rappelons également que la pratique avancée a été inscrite dans la loi pour compenser un déficit démographique médical. Nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas de pénurie médicale en anesthésie-réanimation. Avec près de 500 anesthésistes-réanimateurs formés par an, le nombre de MAR augmentera de plus de 15% au cours des 8 prochaines années et permet d'assumer les activités d'anesthésie, de soins critiques et de médecine péri-opératoire. Les postes vacants souvent soulignés sont l'expression d'un défaut criant d'attractivité des structures concernées, alors que nombre de nos collègues ont une pratique partiellement ou totalement d'exercice intérimaire.

Le ministre des Solidarités et de la Santé attaque directement notre spécialité, explose le binôme MAR-IADE et est à l'origine d'un bouleversement de la qualité des soins. Nous ne pouvons laisser faire. Nous comptons sur vous pour soutenir la défense de notre métier.



Dr Etienne Fourquet & Dr Julien Cabaton, pour le Syndicat National des Anesthésistes-Réanimateurs Français



Dr Anne Wernet & Dr Emmanuelle Durand pour le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs Elargis



Dr Franck Verdonk, Dr Lamia Kerdjane & Dr Aurélien Mazeraud, pour le Syndicat National des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs